

Les crédits

Il nous incombe donc de faire en sorte que le système de justice porte davantage attention à la protection des citoyens et des innocents.

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, Shakespeare est un de mes poètes préférés. Dans un soliloque de MacBeth, il parle du bruit et de la fureur qui ne signifient rien. Nous avons beaucoup à apprendre de Shakespeare, parce que les actions et le travail sont beaucoup plus éloquents que les mots.

Lorsque l'on prétend se préoccuper du sort des victimes, il faut écouter ce qu'elles ont à dire quand elles se présentent devant nous. Il y aura aujourd'hui un vote sur le projet de loi sur les armes à feu à l'autre endroit.

Lorsque j'étais vice-présidente du Comité de la justice, j'ai entendu des victimes venir dire à quel point cette loi était nécessaire. Des spécialistes du suicide sont venus nous dire la même chose, tout comme des groupes des femmes. Il y a du travail à faire.

Notre gouvernement a agi. Nous avons dit que nous instaureions un équilibre entre les droits. Nous ne faisons pas passer les droits d'une personne devant ceux d'une autre lorsqu'il est question de sécurité publique, et c'est cela dont il est question. Il ne s'agit pas d'établir un ordre de priorité entre les citoyens. Il faut réellement s'occuper du problème que vit notre société.

Le parti d'en face croit que, pour régler les problèmes, il faut partir de quelques événements horribles et très médiatisés. Ce sont là des cas terribles où des gens souffrent et perdent beaucoup. Cependant, aucun parti à la Chambre des communes n'a le monopole de la commisération pour les victimes. Tous, nous nous soucions de leur sort.

Ce qu'il faut faire, c'est retrousser nos manches et travailler. Nous nous arrêtons aux vrais faits. Nous avons voté en faveur du projet de loi sur les armes à feu parce que les victimes l'ont demandé. Nous avons voté en faveur du projet de loi sur la détermination de la peine parce qu'il permet aux victimes de s'adresser aux tribunaux pour obtenir des dédommagements. Nous tenons compte des déclarations des victimes lors des audiences.

• (1700)

Le Parti réformiste ne se reconnaît pas dans ces mesures législatives: il n'en a que faire et il vote contre. Les victimes comptent. Le groupe CAVEAT, une organisation nationale, s'est réuni cette semaine à Hamilton. Quelles cotes a-t-il attribuées aux provinces les plus près de l'idéologie du troisième parti? Il a donné un D à l'Alberta et un D à l'Ontario. Quelle cote a-t-il attribuée à notre ministre? Il lui a attribué une cote très élevée parce qu'il a le courage de défendre un projet de loi qui aidera les victimes. Les réformistes ne s'en préoccupent aucunement.

On doit déterminer ici qui travaille vraiment pour aider les victimes d'une mauvaise utilisation des armes à feu, qui travaille vraiment pour aider les victimes de violence familiale. Je me souviens des remarques faites par les députés d'en face, le 6

décembre dernier. Ils ne comprennent pas ce qu'est la violence familiale.

Nous avons un projet de loi qui obligera les délinquants sexuels à purger la totalité de leur peine. Nous avons amélioré la Loi sur les jeunes contrevenants et nous en ferons encore davantage. Nous avons fait adopter un projet de loi sur l'ADN. Les députés d'en face nous ont appuyés à cet égard, et c'est bien. Peut-être est-ce un bon présage pour l'avenir. Ils n'ont qu'à examiner un projet de loi, s'assurer qu'il fonctionne et nous aider ensuite à le mettre en oeuvre.

Les réformistes ont appuyé le projet de loi interdisant la défense fondée sur l'état d'ébriété, mais, aujourd'hui, ils préféreraient oublier que nous avons présenté cette mesure législative et que cela aide les victimes.

J'aimerais bien avoir vingt minutes parce que j'en ai encore long à dire sur cette question, mais nous continuerons à faire tout le travail dans les coulisses. Nous ne nous contenterons pas de simplement pousser les boutons.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Madame la Présidente, je suis enchantée de constater avec quelle passion la députée d'en face s'engage à aider les victimes. Je voudrais lui proposer, à elle et au gouvernement, quelques mesures pour accroître les droits des victimes.

Nous pourrions reconnaître le droit des victimes à un dédommagement de la part du contrevenant. Nous pourrions leur reconnaître le droit de récupérer leurs biens rapidement. Ces droits ne sont pas reconnus, à l'heure actuelle. Nous pourrions donner aux victimes le droit d'être informées des services d'aide auxquels elles peuvent avoir accès pour se remettre des traumatismes subis. Nous pourrions également leur reconnaître le droit d'être informées et avisées dans toute une gamme de domaines, dont je serai heureuse de communiquer la liste à ma collègue. Nous pourrions accorder aux victimes le droit d'être entendues par la couronne et tout au long des procédures judiciaires.

Nous pourrions leur accorder le droit à la protection de la vie privée, notamment le droit à la protection contre des empiétements injustifiés sur leur vie privée, le droit de refuser d'être interrogées par l'avocat de la défense, le droit de disposer d'une salle d'attente distincte de celle où se trouve l'accusé, le droit de ne pas être intimidées, le droit au déroulement rapide des procédures, le droit d'être informées de leurs droits en tant que victimes ainsi que le droit de se faire expliquer leur rôle, la portée des procédures et la façon dont elles se déroulent.

Il y a de nombreuses façons pratiques d'aider les victimes.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, ce mois marque le deuxième anniversaire de mon entrée en fonction, qui m'a permis d'avoir le privilège de servir le premier ministre et ce gouvernement à titre de ministre de la Justice. Au cours de cette période, rien ne m'a plus marqué, rien ne m'a paru plus important que mes rencontres avec des victimes, mes conversations avec des membres survivants des familles de victimes de la